

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.111117	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	DGCL 2 place des Saussaies - 75008 PARIS	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026	
Base juridique	- code général des collectivités territoriales (CGCT) -Le cas échéant, les décisions des organes délibérants des autorités publiques qui s'appuient sur le présent régime ; -Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 en ce qui concerne le plan France 2030.	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.58980	
Durée	01.01.2024 - 31.12.2026	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 50 000 000 EUR	
Pour les garanties	10 000 000 EUR	
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Financement des risques, Prêt /Avances récupérables, Avantage fiscal ou exonération de taxation, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10))	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (art. 56)		

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat,->